

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2003-0762/PR/MEFPCP modifiant à l'Arrêté n° 2003-0136/PR/MEF affectant à l'Africa Relief Committee Of Kuweït, deux parcelles de terrains.

n° 2003-0762/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

7 octobre 2003

Numéro JO

n° 19 du 15/10/2003

Date du numéro

15 octobre 2003

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992**VU** Le décret n°2001-0053/PRE du 04 mars 2001 portant nomination des membres du Gouvernement**VU** Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement**VU** Le décret n°2001-0156/PRE du 17 juillet 2001 fixant les attributions des Ministères

SUR Propositions du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

L'Article 1 de l'Arrêté n°2003-0136/PR/MEF est amendé comme suit : « Il est affecté à l'AFRICA RELIEF COMMITTEE OF KUWEIT (ARCK), une parcelle de terrain d'une superficie de 20 000 m2 sise à Balbala et une parcelle de terrain de 10 000 m2 sise à Dikhil.

Article 2

Les autres articles demeurent inchangés.

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH